

## Contrat de location 2016

CURE  VACANCES

N'hésitez pas à nous contacter : 05 58 97 57 74 - [info@camping-ardy.com](mailto:info@camping-ardy.com)

Nom & prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél fixe/Mobile : ..... Email \* : .....

*\* pour limiter l'impression et l'envoi de courriers dans un souci d'économie environnementale*

Immatriculation du véhicule (obligatoire) : .....

### Liste des participants au séjour (obligatoire) :

Nom & prénom + Date de naissance : .....

**Date d'arrivée :** ..... **Date de départ :** .....

### CAMPING :

Grd confort ss électr.  Grd confort + 5A  Sanitaire privé + 10A  Sanitaire privé + 10A PMR \*

Tente  Caravane  Camping car  Taille m .....

Suppléments : Nbre animal (tatoué vacciné) : .....  Loc. frigo. Table-top (semaine)

### LOCATION :

Bambi  O'Hara 2003  Moréa  Cordélia  Fabre  Mod.98  Loggia

Moréa Pêcheur  Atlantis  O'Hara 784  Super Vénus  Life PMR \*

*\* PMR : Personnes à mobilité réduite*

Suppléments (sem.) : Nbre animal (tatoué vacciné) : ..... Nbre Voiture : .....

### ASSURANCE ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR :

Facultative mais vivement conseillée, Axelliance Business Services - 61, rue du Port - BP 80063 - 33260 LA  
TESTE DE BUCH - Tél. 08 11 88 55 60

Je souscris à cette assurance\*  Camping - 11 €(30 nts)  Hébergement - 15 €/semaine

*\*Je verse la prime d'assurance simultanément avec l'acompte*

Je ne souscris pas à cette assurance et ne pourrai prétendre à aucun remboursement

### VERSEMENT ACOMPTE + ASS.ANNULATION - INTERRUPTION FACULTATIVE :

Camping : 50 €+ Ass. Annul. (11 €), soit ..... €

Location : 25 % + Ass. Annul. (15 €/sem.), soit ..... €

### MODALITES DE PAIEMENT :

Chèque (à l'ordre de SARL Ardy)  chèques vacances

Virement bancaire : Crédit Agricole Dax BIC AGRIFRPP833 IBAN FR76 1330 6009 7070 0486 1400 002

Carte bancaire n° ..... Date d'expiration : .....

Code cryptogramme ..... Nom du porteur : .....

**Tournez et signez**

SARL ARDY - Capital de 8 000 €- SIRET : Dax B 421657230 00015 5530Z

Arrêté préfectoral : PR/Daf/2ème Bureau/2004/N° 775 du 17/05/2004 - Arrêté classement : c40-021285-001 / juillet 2012

MAJ 17/12/2015 - Contrat de location

## NOS CONDITIONS GENERALES 2016

**LA LOCATION**, nominative, ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Elle ne devient effective qu'après réception du contrat de location signé et de votre acompte et qu'après notre accord (postal/mail). Cette confirmation devra être présentée à votre arrivée. Les réservations pour juillet/août s'effectuent sur une période de 7 nuits minimum. Selon nos disponibilités en basse saison, il est possible de réserver un hébergement à la nuitée avec un minimum de 2 nuits à régler en totalité à la réservation.

**ARRIVEE - DEPART** : Vos souhaits pour un emplacement/habitat précis ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée. À l'arrivée, les locations sont disponibles à partir de 16 h jusqu'à 20 h maximum et devront être libérées, le jour de départ, avant 10 h. Les emplacements devront être libérés avant 13 h. Au-delà, une journée supplémentaire sera facturée.

**EMPL CAMPING** : Une caution de 30 € vous sera demandée à votre arrivée, contre la remise du badge d'entrée. L'acompte à verser à la réservation est de 50 €, le solde à la fin de votre séjour.

**HÉBERGEMENT** : Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé. L'acompte à verser représente 25 % du prix, le solde étant exigible 30 jours avant l'arrivée. En cas de réservation de dernière minute (moins de 30 jrs avant la date d'arrivée), le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation par carte bancaire. Le non-paiement du solde à la date convenue entraînera de plein droit la nullité du contrat sans mise en demeure préalable. En l'absence de tout message écrit du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue et le paiement intégral des prestations demeure exigé. A la remise des clefs, il vous sera demandé une caution « bris d'équipement - perte du badge » de 200 € et une caution « forfait nettoyage » de 52 €. Elles vous seront rendues à votre départ, déduction faite éventuellement du coût du matériel manquant ou détérioré, perte du badge et/ou du nettoyage de la location.

**DELAI DE RETRACTATION** : En vertu de l'article L.121-20-4 du Code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées sur notre site internet n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 & suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de services, d'hébergement et de loisirs commandés sur le site internet sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-dessous.

**EN CAS D'ANNULATION**, vous devez, impérativement, avertir la direction du camping dans les 24 heures, par courrier (pas de mail) et, si vous avez souscrit à l'assurance annulation, la Cie d'Assurance Axelliance Business Services dans les 5 jours. Il vous sera retenu, ou vous resterez devoir, à titre d'indemnité de rupture du contrat, en camping, l'acompte de 50 €, en hébergement, l'acompte égal à 25 % du coût intégral du séjour si vous annulez + 30 jrs avant la date d'arrivée (écrite sur le contrat) ou le montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jrs avant la date d'arrivée (écrite sur le contrat) ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

**Une ASSURANCE ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR** peut être souscrite dans votre contrat de location auprès du Cabinet Axelliance Business Services - 61, rue du Port - BP 80063 - 33260 LA TESTE DE BUCH - Tél. 08 11 88 55 60. Facultative mais vivement conseillée, elle vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée, selon conditions prévues au contrat. Le Cabinet Axelliance Business Services s'occupera du remboursement des sommes versées dans la limite des conditions fixées par l'assurance-annulation-interruption à concurrence de : Avant votre départ : 25 % si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée ou 100 % si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée. Pendant votre séjour : vous serez remboursés de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping. Cet article n'a qu'une valeur indicative. Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur. **PISCINE**

: N'étant pas surveillée, vos enfants restent sous votre responsabilité en tant que parents et les shorts de bains, pour des raisons d'hygiène, sont interdits.

**DROIT A L'IMAGE** : Lors de votre séjour, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmés sur notre site. Nous pouvons éventuellement utiliser ces photos ou ces films à but commercial ou publicitaire, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée votre opposition à cette pratique.

**ASSURANCE-MATERIEL** : Il vous est recommandé d'assurer vos installations et matériels contre le vol et les intempéries. Si vous louez un hébergement, vous devez vérifier auprès de votre assureur que votre contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Une attestation d'assurances vous sera réclamée à la remise des clefs ou à défaut une déclaration sur l'honneur.

**EN CAS DE LITIGE**, le Tribunal de Commerce de Dax dont il est fait attribution sera le seul compétent.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, notamment les conditions d'annulation de séjour, et des engagements du contrat, et déclare les accepter sans réserve.**

**Date** : -----

**Signature suivie de « Bon pour accord »**